

**REPERTOIRE PAR DATE  
MAIRIE DE VALENTINE**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGES</b>
2025-03	25/03/2025	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	81-82

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

Exercice :14

présents : 8

votants : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mille dix vingt cinq

et le vingt cinq mars

à 12h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. MAURY G. HILLAIRE N. GAY G. DULAC F. ARAUJO DA SILVA M. LABROQUERE M.

Excusés : ZAINA F. GRAU J. BAUWEN C. BACQUE G. CAPERAN R. FOURMENT P.

Madame Fabienne DULAC été nommée secrétaire.

Date de convocation

22 mars 2025

Date affichage

22 mars 2025

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent dans les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité  
N°2025-03

Le conseil municipal de Valentine,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1°

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services techniques (entretien bâtiment et espaces verts) concernant les travaux sur des logements vacants.

Sur le rapport de madame le maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

Le recrutement d'un agent contractuel supplémentaire dans le grade d'adjoint technique territorial, 1<sup>er</sup> échelon, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au vu des raisons sus-énoncées, et pour une période de 6 mois allant du 01 avril 2025 au 30 septembre 2025.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien polyvalent en milieu rural dans les services techniques de la commune à temps non complet, soit 22h50 par semaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 031-213105653-20250325-2025\_03-DE



**Marie NADALET**  
**Maire**